

# Bon à savoir : le maintien de la rémunération pendant les périodes de stage en entreprise

Les formations intègrent des enseignements théoriques et, souvent, une période d'application en entreprise (PAE), c'est-à-dire un stage pratique. Pendant cette période, le maintien de ma rémunération par Transitions Pro varie selon le statut du stage.

	Cas 1	Cas 2	Cas 3	Cas particulier
Statut du stage	Obligatoire pour l'obtention de la certification ET la durée est encadrée dans le référentiel de la formation	Obligatoire pour l'obtention de la certification MAIS la durée n'est pas encadrée	Facultatif pour l'obtention de la certification	La PAE est réalisée dans l'entreprise dans laquelle travaille le salarié
Prise en charge du salaire	Rémunération prise en charge sur l'intégralité des heures de stages obligatoires	Rémunération prise en charge à hauteur de 30 % du nombre d'heures de théorie effectuées en centre de formation	<b>Pas de prise en charge</b>  * Les congés payés et/ou les RTT peuvent être mobilisés, sous réserve d'un accord préalable de l'employeur et d'en informer l'organisme de formation	<b>Pas de prise en charge</b>